



ÉCOLE SECONDAIRE DE CHAMBLY
Respect – Ouverture – Collaboration

Guide parents-élèves

ÉCOLE SECONDAIRE DE CHAMBLY
535, boulevard Brassard Chambly, Qc., J3L 6H3 / 450 461-5908
sec.chambly@cssp.gouv.qc.ca Site web : dechambly.cssp.gouv.qc.ca



CAMPUS ESC
1825, rue Marguerite-Roussel Carignan, Qc., J3L 8H3 / 450 461-5908
sec.chambly@cssp.gouv.qc.ca Site web : dechambly.cssp.gouv.qc.ca



INFORMATION ÉCOLE ET CAMPUS

ÉCOLE ESC

Horaire des élèves :

Période 1 : 8 h 00 – 9 h 15
Période 2 : 9 h 30 – 10 h 45
Période 3 : 11 h 50 – 13 h 05
Période 4 : 13 h 20 – 14 h 35

Horaire d'accueil du secrétariat : 7 h 00 à 15 h 00

Horaire d'ouverture des portes de l'entrée principale (porte #1) pour les parents et visiteurs : ouvert de 7 h 00 à 8 h 00 le matin ainsi qu'aux pauses et à l'heure du dîner.

***Les élèves doivent entrer par la porte # 6 le matin, le midi, aux pauses et pour le parascolaire.**

CAMPUS ESC

Horaire des élèves :

Période 1 : 8 h 00 – 9 h 15
Période 2 : 9 h 25 – 10 h 40
Période 3 : 11 h 40 – 12 h 55
Période 4 : 13 h 05 – 14 h 20

Horaire d'accueil du secrétariat : 7 h 30 à 15 h 30

***Les élèves doivent entrer par la porte # C le matin (ouvert à partir de 7h00), le midi et aux pauses.**

Durant les heures de cours les élèves doivent passer par la porte de l'entrée principale de l'école du Boisé.

Seuls les élèves inscrits ont accès à l'école et à ses terrains adjacents. Ils ont l'obligation de porter leur carte étudiante sur eux en tout temps et de s'identifier à tout intervenant de l'équipe-école qui en fait la demande

CALENDRIER 2025-2026

JUILLET 2025

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Enseignants : 0 Élèves : 0

AOÛT 2025

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Enseignants : 5 Élèves : 0

SEPTEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
	(1)	2 ¹	3 ²	4 ³	5 ⁴	6
7	8 ⁵	9 ⁶	10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	13
14	15 ¹	16 ²	17 ³	18 ⁴	19	20
21	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷	25 ⁸	26 ⁹	27
28	29 ¹	30 ²				

Enseignants : 21 Élèves : 20

OCTOBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
			1 ³	2 ⁴	3 ⁵	4
5	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹	11
12	(13)	14 ²	15 ³	16 ⁴	17 ⁵	18
19	20 ⁶	21 ⁷	22 ⁸	23 ⁹	24 ¹	25
26	27 ²	28 ³	29	30 ⁴	31 ⁵	

Enseignants : 22 Élèves : 21

NOVEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3 ⁶	4 ⁷	5 ⁸	6 ⁹	7 ¹	8
9	10 ²	11 ³	12 ⁴	13 ⁵	14 ⁶	15
16	17 ⁷	18 ⁸	19 ⁹	20	21	22
23	24 ¹	25 ²	26 ³	27 ⁴	28 ⁵	29
30						

Enseignants : 20 Élèves : 18

DÉCEMBRE 2025

D	L	M	M	J	V	S
		1 ⁶	2 ⁷	3 ⁸	4 ⁹	5 ¹
6	7	8 ²	9 ³	10 ⁴	11 ⁵	12 ⁶
13	14	15 ⁷	16 ⁸	17 ⁹	18 ¹	19 ²
20	21	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)
27	28	(29)	(30)	(31)		

Enseignants : 15 Élèves : 15

JANVIER 2026

D	L	M	M	J	V	S
				(1)	(2)	3
4	(5)	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶	10
11	12 ⁷	13 ⁸	14 ⁹	15 ¹	16 ²	17
18	19 ³	20 ⁴	21 ⁵	22 ⁶	23 ⁷	24
25	26	27 ⁸	28 ⁹	29 ¹	30 ²	31

Enseignants : 20 Élèves : 18

FÉVRIER 2026

D	L	M	M	J	V	S
1	2 ³	3 ⁴	4 ⁵	5 ⁶	6 ⁷	7
8	9 ⁸	10 ⁹	11 ¹	12	13	14
15	16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20 ⁶	21
22	23 ⁷	24 ⁸	25 ⁹	26 ¹	27 ²	28

Enseignants : 20 Élèves : 18

MARS 2026

D	L	M	M	J	V	S
1	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	7
8	9 ³	10 ⁴	11 ⁵	12 ⁶	13 ⁷	14
15	16 ⁸	17 ⁹	18 ¹	19 ²	20 ³	21
22	23 ⁴	24 ⁵	25 ⁶	26 ⁷	(27)	28
29	30 ⁸	31 ⁹				

Enseignants : 17 Élèves : 16

AVRIL 2026

D	L	M	M	J	V	S
			1 ¹	2 ²	(3)	4
5	(6)	7 ³	8 ⁴	9 ⁵	10 ⁶	11
12	13 ⁷	14 ⁸	15 ⁹	16 ¹	17 ²	18
19	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷	25
26	(27)	28 ⁸	29 ⁹	30 ¹		

Enseignants : 20 Élèves : 19

MAI 2026

D	L	M	M	J	V	S
					1 ²	2
3	4 ³	5 ⁴	6 ⁵	7 ⁶	8 ⁷	9
10	11 ⁸	12 ⁹	13 ¹	14 ²	15 ³	16
17	(18)	(19)	20 ⁴	21 ⁵	22 ⁶	23
24	25 ⁷	26 ⁸	27 ⁹	28 ¹	29 ²	30
31						

Enseignants : 20 Élèves : 19

JUIN 2026

D	L	M	M	J	V	S
		1 ³	2 ⁴	3 ⁵	4 ⁶	(5)
6	7	8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	11 ¹	12 ²
13	14	15 ³	16 ⁴	17 ⁵	18 ⁶	19 ⁷
20	21	22 ⁸	23 ⁹	(24)	25	(26)
27	28	(29)	30			

Enseignants : 20 Élèves : 16

-  Congés pour les élèves, les enseignantes et les enseignants 21
-  Journées pédagogiques (congé pour les élèves) 16
-  Journées pédagogiques pour force majeure 4
-  Rentrée scolaire des élèves Journées de travail 200
-  Fin des classes pour les élèves Journées de classe 180
-  Photo scolaire : 17 octobre 2025

Étapes :

- 1^{re} étape : Du 2 septembre au 6 novembre 2025
- 2^e étape : Du 7 novembre 2025 au 10 février 2026
- 3^e étape : Du 11 février au 23 juin 2026

Rencontre de parents :

- 1^{re} rencontre de parents : le mercredi 10 septembre 2025
- 2^e rencontre de parents : le jeudi 20 novembre 2025
- 3^e rencontre de parents : le jeudi 19 février 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

LISTE DU MATÉRIEL DEMANDÉ À L'ÉLÈVE ET ACHAT DES CAHIERS D'EXERCICES

Les listes du matériel demandé à l'élève pour 2025-2026 sont disponibles sur le site Web de l'école : [École secondaire de Chambly](#). Vous devez choisir la liste qui correspond au niveau ou au groupe de votre enfant.

La liste des cahiers d'exercices pour les groupes ACCÈS et ALLIÉ sera déposée vers la mi-août.

Pour les élèves ayant pris un cours d'été, veuillez attendre le résultat final avant de vous procurer vos cahiers d'exercices puisque des changements pourraient s'imposer.

RÉCUPÉRATION DES HORAIRES ET AGENDA

Les horaires seront accessibles en version numérique sur le portail Mozaïk environ une semaine avant la rentrée. Aucun changement d'horaire ne pourra être effectué à l'exception des changements requis en lien avec le suivi pédagogique de l'élève ou les résultats des cours d'été.

L'agenda sera remis lors de la première journée de classe.

PAIEMENT DES FRAIS GÉNÉRAUX

Les états de compte vous seront acheminés vers la fin septembre ou début octobre 2025. Tout comme l'année dernière, le paiement de l'état de compte devra être effectué en ligne en suivant cette procédure [Paie internet.pdf](#). Pour les demandes d'entente de paiement nous vous prions de communiquer avec nous à cette adresse courriel afin que nous puissions vous aider et analyser votre dossier sec.chambly@cssp.gouv.qc.ca

TENUE VESTIMENTAIRE

[Uniforme scolaire](#) | [Boutique en ligne pour école](#) | [Vvög Académie – Vvog Académie](#)

Voici le mot de passe pour accéder aux uniformes de l'école : **ESC1920**

UNIFORMES SCOLAIRES 2025-2026





Chandail éducation physique noir
13,50 \$



Polo noir
23,00 \$



Polo Charcoal
23,00 \$



Molleton noir / nouveau
34,95 \$



VVOG ACADÉMIE
Uniformes scolaires
vvogacademie.com

Contactez-nous
450.468.2171 poste 2
1225 St-Jacques
Chambly, Qc J3L 1W7

Heures d'ouverture:
Lundi au mercredi: 10h00 à 17h30
Jeudi - vendredi: 10h00 à 19h00
Samedi - dimanche: 10h00 à 17h00

COLLECTION DE VÊTEMENTS ET D'ACCESSOIRES
PHÉNIX

<https://vvogacademie.com/collections/phenix>



PHÉNIX

** Tout parent qui souhaiterait faire l'achat des polos qui respectent les modèles et couleurs choisis par l'école auprès d'un autre fournisseur peut le faire. Aucun logo ne doit être visible.*

Haut	Le polo ou le chandail en coton ouaté de l'école, sans modification, sont obligatoires. Le chandail sous le polo est autorisé. Aucun chandail de type kangourou ou avec capuchon n'est permis. Le polo ou le chandail en coton ouaté de l'école doit être complètement visible à partir de la taille.
Bas	La longueur de la jupe ou du bermuda doit être raisonnable : un maximum de 10 centimètres en haut du genou même par-dessus les leggings. Les pantalons moulants ou transparents ne peuvent pas être portés seuls. Le pantalon ou la jupe doivent être portés à la taille. Les chaussures sont obligatoires en tout temps.
Éducation physique, activités sportives et tournois	Le port du short est permis. Des souliers adaptés (espadrilles) pour l'activité physique sont obligatoires. Le t-shirt d'éducation physique de l'école est obligatoire.
Couvre-chef	Casquette, cagoule, tuque, chapeau, mouchoir ou bandana sont interdits dans l'école.
Les interdits	Aucun pyjama n'est accepté. Aucun vêtement sale, déchiré effiloché ou troué (avec ou sans collants/leggings en dessous) n'est accepté. Aucun signe à caractère raciste, violent ou faisant la promotion de substances illicites ou d'une alliance à un groupe ou « gang » n'est toléré. Les vêtements extérieurs doivent être laissés dans le casier.

L'école se réserve le droit de refuser toute tenue vestimentaire jugée inacceptable et pourrait retourner l'élève à la maison.

MESURES DE SÉCURITÉ ET AUTRES RÈGLES GÉNÉRALES

ABSENCES ET RETARDS

La réussite éducative repose en grande partie sur la présence régulière en classe. Chaque absence peut entraîner un retard dans les apprentissages et nuire à la progression de l'élève. Dans cette optique, il est fortement recommandé d'éviter, dans la mesure du possible, des rendez-vous externes ou autres pendant les heures de cours. L'école valorise la présence constante afin de soutenir pleinement le parcours de chaque élève.

MOTIVÉS PAR LE PARENT OU LE TUTEUR	<p>Motifs d'absences reconnus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie ou accident; • SAAQ (examen final du permis de conduire); • Rendez-vous en soin de santé; • Mortalité d'un proche; • Convocation au tribunal ; • Délégation officielle à un événement d'envergure nationale ou internationale, tels un congrès d'étudiants, une compétition artistique ou sportive préalablement autorisés par l'organisme scolaire. <p>Tout autre motif sera considéré comme non motivé.</p>	<p>Par courriel : absence.esc@cssp.gouv.qc.ca</p>
------------------------------------	--	--

Lorsque l'absence est motivée selon les critères énumérés ci-dessus, l'élève a la responsabilité de prendre entente avec ses enseignants sur le travail à reprendre.

Si l'absence est non motivée, les enseignants ne sont pas tenus de préparer ou de faire reprendre des travaux. **C'est aussi le cas lors de vacances familiales.** Si l'absence est anormale, c'est-à-dire une sortie de classe ou un départ hâtif sans autorisation, le parent, l'élève et/ou le répondant sera convoqué à un rendez-vous.

Pour éviter un retard non motivé, l'élève doit être assis à sa place et être prêt à travailler au son de la deuxième cloche.

Lors d'absence à une évaluation, il faut se référer aux **normes et modalités** sur le site de l'école <https://dechambly.cssp.gouv.qc.ca>. Cet extrait du document guidera les prises de décisions.

EXAMEN OU TRAVAIL EN COURS D'ANNÉE / ABSENCE (MOTIVÉE OU NON) ET TRAVAIL NON REMIS

Si l'enseignant juge que les traces sont insuffisantes pour porter un jugement :

- La note de zéro est temporairement inscrite dans Mozaïk;
- Reprise offerte en récupération ou à un autre moment déterminé par l'enseignant;
- Parents et élèves sont avisés dès que possible;
- Si l'examen est repris ou le travail remis : note ajustée dans Mozaïk sans aucune pénalité;
- Si l'élève est absent à la reprise ou au moment de remettre son travail, une date pour une 2e reprise d'examen est proposée ou le travail est attendu au plus tard le cours suivant.

Lors de la deuxième reprise :

- Si l'examen est repris ou le travail remis : note ajustée dans Mozaïk sans aucune pénalité;
- Si l'absence est motivée, l'enseignant détermine une nouvelle date ou **NE** est inscrit dans Mozaïk;
- Si l'absence est non-motivée l'enseignant maintient le zéro avec un avis écrit aux parents.

SUBSTANCES ILLICITES, TABAC ET CIGARETTE ÉLECTRONIQUE/VAPOTEUSE

Les substances illicites sont interdites à l'école et sur le terrain de l'école. L'élève doit être dans un état fonctionnel pour assister à ses cours ou toute autre activité de l'école.

L'usage du tabac, de la cigarette électronique ou vapoteuse est interdit en tout temps à l'intérieur et sur le terrain de l'école en conformité avec la *Loi sur le tabac*. Tout contrevenant pourrait faire face à des sanctions disciplinaires et recevoir une **contravention** émise par un représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux et se faire confisquer le ou les articles par la direction de l'école.

Il est interdit pour une personne mineure d'acheter du tabac ou un produit de vapotage; pour un adulte, d'acheter du tabac ou un produit de vapotage pour une personne mineure et pour une personne mineure, de fournir (donner ou vendre) du tabac ou un produit de vapotage à une autre personne mineure dans les installations ou les terrains d'un établissement d'enseignement.

POSSESSION D'ARME : LOI ANASTASIA ET INTERDICTIONS

Il est interdit d'avoir en sa possession, de transporter, d'exhiber ou d'utiliser toute arme, tout objet assimilable à une arme et de façon générale, tout objet conçu ou utilisé pour menacer ou blesser une personne. Toute personne en possession d'une arme sera dénoncée et référée aux autorités policières. Le vol, le vandalisme, la possession ou la vente d'objets non autorisés par la direction, la participation à des jeux avec de l'argent ainsi que tout trafic illégal sont interdits.

INTERDICTION D'UTILISATION DES APPAREILS DE COMMUNICATION ET DE DIVERTISSEMENT ÉLECTRONIQUES

Conformément à la récente directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, d'appareil photo, d'écouteurs *Bluetooth* et autres appareils mobiles personnels est interdite.

Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

En cas de non-respect de ces règles, l'appareil est confisqué et remis à la direction adjointe concernée.

ASSURANCES

L'école n'est pas responsable des accidents, de la perte, de la destruction ou du vol des effets personnels de l'élève. Les biens personnels doivent être protégés par des assurances privées. Nous conseillons de ne pas apporter d'objets ou de vêtements de valeur à l'école. L'école recommande aussi, à tous les parents d'élèves, de se prévaloir d'une assurance-accident, s'ils ne sont pas couverts. Les parents sont avisés immédiatement lors d'un accident. Les déplacements en ambulance ou en taxi vers un centre hospitalier sont aux frais des parents.

RESTEZ INFORMÉS!



Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP)

<https://cssp.gouv.qc.ca/>



Site web école secondaire de Chambly

<https://dechambly.cssp.gouv.qc.ca>



Facebook

<https://www.facebook.com/ecolesecondairedechambly>



Portail Mozaïk parents

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>